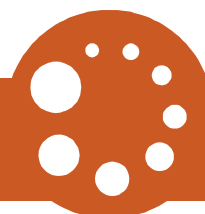




# Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune

Considérations méthodologiques

EXPERIMENTAL STATISTICS



Neuchâtel, juin 2020

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)  
**Renseignements:** [info.sozan@bfs.admin.ch](mailto:info.sozan@bfs.admin.ch), tél. 058 463 64 21  
**Rédaction:** Martina Guggisberg, SOZAN  
**Contenu:** Martina Guggisberg, SOZAN, Stephan Häni, SOZAN  
**Domaine:** 20 Situation économique et sociale de la population  
**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Langue du texte original:** Allemand  
**Concept de mise en page:** Section DIAM  
**Download:** [www.experimental.bfs.admin.ch/fr](http://www.experimental.bfs.admin.ch/fr)  
**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2020  
Reproduction autorisée seulement avec l'accord préalable des auteurs

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>L'essentiel en bref</b>	<b>4</b>
Contexte	4
Objectif du présent document	4
Principaux résultats	4
Retours	4
<b>1 Prise en compte de la fortune dans la mesure de la pauvreté</b>	<b>5</b>
<b>2 Opérationnalisation de la méthode bidimensionnelle</b>	<b>6</b>
2.1 Types de fortune	6
2.2 Seuil de pauvreté	7
2.3 Période de référence	8
2.4 Calcul de la fortune équivalente	8
<b>3 Analyses de sensibilité</b>	<b>8</b>
<b>4 Terminologie</b>	<b>10</b>
<b>5 Cohérence avec les autres indicateurs du niveau de vie</b>	<b>11</b>
<b>6 Conclusions</b>	<b>12</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>12</b>
<b>Glossaire</b>	<b>14</b>
<b>Annexe</b>	<b>15</b>
A1 Données sur la fortune	15
A2 Le module SILC sur la fortune 2015	15

## Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

La statistique publique a pour mission première de fournir des données et des informations statistiques de haute qualité aux utilisateurs et utilisatrices des milieux politique, économique, administratif et scientifique pour les aider à se forger une opinion et à accomplir leurs tâches de planification et de pilotage.

Notre mission consiste non seulement à identifier les questions cruciales, mais aussi à continuer à développer les méthodes et les données en fonction des besoins des utilisateurs et utilisatrices et dans le respect des normes nationales et internationales. Ces dernières années, l'OFS n'a ainsi cessé d'élargir ses informations sur la pauvreté, un sujet qui occupe une place importante dans la société et la politique, même dans un pays riche comme le nôtre.

Dans le cadre de son programme visant à instaurer l'utilisation multiple des données, l'OFS travaille entre autres à consolider les données sur la fortune. Pour l'heure, nous ne disposons pas, au niveau national, de données détaillées sur la fortune des ménages qui répondent à nos exigences en matière de qualité. Il convient donc non seulement d'améliorer ces bases de données, mais aussi de développer les méthodes servant à les exploiter. À cette fin, nous devons collaborer avec nos partenaires tout en respectant les exigences nationales et internationales.

Pour mener ce type de projets à bien, nous avons opté pour l'approche «innovation ouverte» et lancé à cet effet en octobre 2018 un microsite consacré aux statistiques expérimentales. Le document méthodologique «mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune» doit nous permettre d'intégrer cet élément important dans l'analyse de la pauvreté, et je m'en réjouis.

Une statistique est considérée comme expérimentale lorsque le procédé peut encore être adapté et que ses analyses reposent sur des méthodes expérimentales. Les résultats qu'elle présente servent avant tout à tester la démarche choisie. Ils ne répondent pas aux normes de qualité élevées que l'Office fédéral de la statistique applique habituellement et ne constituent pas une base de planification et de pilotage.

Ce document méthodologique s'adresse donc en premier lieu aux spécialistes du domaine. En publiant les informations sur les pages web consacrées aux statistiques expérimentales, nous visons à ouvrir rapidement le dialogue avec les utilisateurs et utilisatrices en amont pour pouvoir tenir compte suffisamment tôt de leurs besoins et suggestions. Faites-nous part de vos remarques et suggestions sur nos statistiques expérimentales, afin que nous puissions ensemble y apporter les améliorations nécessaires. Je vous invite cordialement à participer à cet échange.

Neuchâtel, juin 2020



Georges-Simon Ulrich

Directeur de l'Office fédéral de la statistique

## L'essentiel en bref

### Contexte

Depuis quelques années, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie périodiquement des informations sur la pauvreté en Suisse. Y sont considérées comme pauvres toutes les personnes «qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée» (OFS 2018a, p. 2). L'OFS recourt donc à une notion de la pauvreté qui, théoriquement, comprend tant le revenu que la fortune. Toutefois, par manque de données et de notions permettant d'intégrer la fortune dans la mesure de la pauvreté (cf. OFS 2014a), il a jusqu'à maintenant limité ses analyses à la pauvreté en termes de revenu comme la plupart des pays d'ailleurs.

La recherche scientifique recommande depuis longtemps de chercher à inclure non seulement le revenu, mais aussi la fortune dans la mesure de la pauvreté (cf. notamment Weisbrod & Hansen 1968, Stiglitz et al. 2009), étant donné que le revenu et la fortune déterminent ensemble le potentiel financier d'un ménage à acquiescer des biens et des services<sup>1</sup>. En Suisse, la fortune moyenne étant élevée et sa concentration comparativement forte (Föllmi & Martinez 2017), elle joue un rôle particulièrement important. C'est pourquoi l'OFS a décidé de compléter à moyen terme sa statistique de la pauvreté en y ajoutant un indicateur qui reflète tous les moyens financiers des ménages (revenu et fortune).

Pour pouvoir prendre en compte ensemble le revenu et la fortune des ménages, il faut disposer de ces deux informations pour chaque individu dans une seule base de données. C'est la seule manière de déterminer la capacité – ou l'incapacité – d'un ménage de compenser un faible revenu en recourant à ses réserves. En Suisse, nous ne disposons pas pour l'heure de données relevées systématiquement qui permettraient de réaliser de telles analyses. L'OFS a par conséquent intégré en 2015 un module pilote sur la fortune à l'enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC), qui sert aussi de base à la statistique officielle de la pauvreté<sup>2</sup>. Ce module permet de réaliser des analyses exploratoires sur l'insertion de la fortune dans la mesure de la pauvreté. Les résultats présentés ici constituent une possibilité d'intégrer les éléments de la fortune dans la statistique de la pauvreté. Leur objectif est avant tout d'illustrer le propos et de fournir des éléments de discussion pour évaluer la démarche proposée.

### Objectif du présent document

Si la recherche est maintenant presque unanime sur la nécessité d'inclure la fortune dans la mesure de la pauvreté, l'interprétation des résultats supplémentaires ainsi obtenus et la communication de ces résultats ne vont pas sans soulever certains enjeux. Avant de lancer officiellement ce nouvel indicateur, l'OFS tient par conséquent à engager un dialogue avec les utilisateurs de la statistique de la pauvreté ainsi qu'avec ses partenaires. Il présente pour

ce faire une proposition concrète qui servira de base aux discussions.

Ce document présente les travaux que l'OFS a menés pour déterminer comment inclure dans la mesure de la pauvreté les informations actuellement disponibles sur la fortune. Y sont expliquées les différentes possibilités de le faire, et leurs effets sur les résultats obtenus. En publiant en amont les méthodes utilisées et les premières analyses réalisées, l'OFS entend pouvoir tenir compte des besoins des utilisateurs lors du développement et de la consolidation de la méthodologie, de manière à pouvoir encore adapter cette dernière et l'étoffer si cela devait se révéler nécessaire. Il souhaite ainsi garantir une large acceptation du nouvel indicateur par ses utilisateurs.

### Principaux résultats

Inclure la fortune dans la mesure de la pauvreté permet de distinguer, au sein de la population pauvre en termes de revenu, les personnes disposant de réserves financières de celles n'en disposant pas; cette distinction permet de mieux évaluer le potentiel économique de ces ménages et apporte d'importantes informations supplémentaires à la statistique de la pauvreté. Par ailleurs, la cohérence des taux de pauvreté avec d'autres indicateurs du niveau de vie de la population s'en retrouve elle aussi considérablement améliorée.

Les résultats statistiques varient de manière significative en fonction des options conceptuelles et opérationnelles retenues: c'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de déterminer quel montant prendre en compte dans le recours à la fortune pour couvrir les dépenses courantes, et la durée de ce recours. Toutefois, les groupes à risque, quelle que soit la variante retenue, restent les mêmes et correspondent dans les grandes lignes à ceux de la population pauvre en termes de revenu, si l'on excepte les personnes de 65 ans et plus, qui peuvent souvent compléter un revenu modeste en puisant dans leurs réserves financières.

#### Retours

Les questions et commentaires sur ce document sont les bienvenus et peuvent être envoyés **d'ici au 31.12.2020 au Service d'information de la section des Analyses sociales**, [info.sozan@bfs.admin.ch](mailto:info.sozan@bfs.admin.ch) ou +41 58 463 64 21.

#### Dans votre retour, merci de prendre explicitement position sur les points suivants:

1. Est-il à votre avis souhaitable de prendre en compte la fortune dans la mesure de la pauvreté?
2. Approuvez-vous la démarche et les options choisies? Quels points vous semblent devoir être modifiés?
3. Approuvez-vous la terminologie proposée ou avez-vous des modifications à suggérer?
4. Avez-vous d'autres commentaires à faire ou des questions de compréhension à poser?

<sup>1</sup> Il est aussi possible de mesurer la pauvreté à l'aune des dépenses pour la consommation du ménage (Eurostat 2017, par ex.).

<sup>2</sup> Les données disponibles et le module SILC 2015 font l'objet d'une description plus détaillée en annexe.

## 1 Prise en compte de la fortune dans la mesure de la pauvreté

Pour pouvoir inclure tant la fortune que le revenu dans la mesure de la pauvreté, il faut commencer par déterminer comment prendre en compte la fortune, concrètement. Pour ce faire, deux types de méthodes se sont imposées dans les analyses scientifiques: la méthode unidimensionnelle et la méthode bidimensionnelle.

La **méthode unidimensionnelle** consiste à agréger les informations sur le revenu et la fortune pour générer un nouveau revenu, qui comprend des éléments de la fortune. On peut par exemple ajouter au revenu un pourcentage déterminé de la fortune (ce que font notamment Weisbrod & Hansen 1968, Havesman & Wolff 2004, Wanner & Gabadinho 2008, Brandolini et al. 2010) ou considérer toutes les personnes ayant une fortune déterminée<sup>3</sup> comme n'étant par définition «pas pauvres» (Headey et al. 2009). On calcule ensuite le taux de pauvreté en l'adaptant à ce revenu élargi.

La **méthode bidimensionnelle** consiste à prendre en compte d'abord séparément le revenu et la fortune. Dans cette approche, le taux de pauvreté en termes de revenu reste tel quel, mais on définit également la part de la population qui ne dispose pas de fortune suffisante pour compenser durant un certain temps une perte imprévue de revenu (Brandolini et al. 2010, CEE-ONU 2017). Cette méthode, utilisée par l'OCDE (Balestra & Tonkin 2018) et Eurostat (2017) par exemple, est devenue une norme internationale ces dernières années. Généralement, la fortune d'un ménage y est comparée au même seuil de pauvreté que celui utilisé pour déterminer la pauvreté en termes de revenu<sup>4</sup>. Contrairement à une méthode qui exigerait de définir de nouveaux seuils pour la fortune, cette démarche garantit la cohérence des taux de pauvreté en termes de revenu et des taux de pauvreté en termes de fortune, ce qui permet de prendre en compte tant la fortune que le revenu.

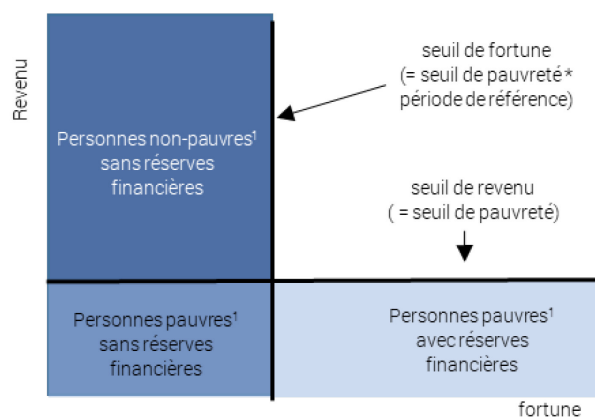
Diverses études ont prouvé que le choix de la méthode de base (unidimensionnelle ou bidimensionnelle) influence fortement les résultats statistiques (Kuypers & Marx 2016, Azpitarte 2010, Brandolini et al. 2010, Tonkin et al. 2016, Törmälehto et al. 2013, par exemple). Ravazzini et al. (2017) ont montré que pour la Suisse, la méthode unidimensionnelle mène à des taux de pauvreté plus élevés que la méthode bidimensionnelle.

Étant donné qu'en Suisse, nous ne disposons actuellement pas chaque année de données sur la fortune qui soient appropriées à ce calcul, la méthode bidimensionnelle est plus adaptée aux besoins de la statistique officielle. Elle permet en effet de continuer à publier des données annuelles sur la pauvreté tout en les

complétant par des informations sur la fortune lorsque celles-ci sont disponibles. L'approche bidimensionnelle présente en outre un autre avantage: elle permet d'analyser le revenu et la fortune des ménages de manière combinée, mais elle permet aussi de présenter ces deux aspects séparément, alors que la méthode unidimensionnelle ne les propose que sous forme agrégée.

La méthode bidimensionnelle permet de relever les parts de la population qui ne dispose pas de ressources financières sous l'une ou l'autre forme et donc de distinguer, au sein de la population pauvre en termes de revenu, les personnes qui peuvent compenser leur faible revenu en puisant dans leur fortune de celles qui n'ont pas cette possibilité (Azpitarte 2012). Elle offre également la possibilité d'identifier les personnes qui ne sont pas pauvres en termes de revenu mais qui, ne disposant pas ou très peu de fortune, sont particulièrement exposées au risque de tomber dans la précarité en cas de perte de revenu<sup>5</sup>. Il s'agit là d'une autre dimension de l'insécurité économique, qui n'a jusqu'à maintenant que très peu été abordée en Suisse.

### G 1 Méthode bidimensionnelle de prise en compte de la fortune dans la mesure de la pauvreté



<sup>1</sup> Le statut de pauvreté est établi sur la base du revenu, sans prendre en compte l'éventuelle fortune (pauvreté en termes de revenu).

Source: Balestra & Tonkin (2018), les notions sont de l'OFS

Le graphique G 1 présente schématiquement la méthode bidimensionnelle: on y trouve en bas les personnes dont le revenu ne dépasse pas le seuil en termes de revenu (= seuil de pauvreté) et qui sont définies habituellement comme pauvres en termes de revenu<sup>6</sup>. La division verticale se réfère à la fortune: si celle-ci est inférieure au seuil de fortune déterminé (= seuil de pauvreté pour une certaine période de référence), on parle de personnes ne disposant pas de réserves financières. En bas à gauche, on trouve

<sup>3</sup> Ces seuils de fortune peuvent grandement varier, comme le montrent ces deux exemples suisses: l'office statistique du canton de Lucerne (LUSTAT 2017, p. 25) considère tous les ménages disposant d'une fortune supérieure à 4000 francs par personne ou à 10 000 francs par ménage comme n'étant pas pauvres, quel que soit leur revenu, alors que dans le rapport social du canton de Berne (Conseil-exécutif du canton de Berne 2015), les ménages doivent posséder une fortune de 120 000 francs (150 000 francs pour les couples) – 5 % de la fortune étant comprise dans le revenu – pour être considérés comme n'étant pas pauvres.

<sup>4</sup> Ce qui devrait aboutir à des estimations plutôt prudentes étant donné que les dépenses courantes de bon nombre de ménages dépassent le seuil de pauvreté (Tonkin et al. 2016).

<sup>5</sup> On ne tient pas compte, ce faisant, de l'existence en Suisse d'une palette de prestations servies par le système des assurances sociales. Les personnes qui savent avoir droit à des prestations de l'assurance-chômage en cas de perte de leur emploi ou à des indemnités journalières en cas de maladie se sentent moins tenues de faire des réserves financières pour surmonter ces cas de figure que des personnes qui n'auraient pas droit à de telles prestations.

<sup>6</sup> Pour la terminologie, voir le paragraphe 4 ainsi que le glossaire.

les personnes qui sont à la fois pauvres en termes de revenus et sans réserves financières. Il s'agit là du groupe pour lequel il est particulièrement important de prendre des mesures de politique sociale.

→ Il existe plusieurs possibilités de prendre en compte la fortune dans la mesure de la pauvreté. La plus indiquée pour la statistique officielle suisse est l'approche bidimensionnelle, qui permet d'identifier les personnes et les ménages ne disposant pas d'une fortune suffisante pour couvrir leurs besoins de base sans revenu durant une certaine période.

## 2 Opérationnalisation de la méthode bidimensionnelle

Avant de passer à l'opérationnalisation proprement dite de la méthode bidimensionnelle, il convient de se poser les questions suivantes:

1. Quels **types de fortune** prendre en compte?
2. Quel **seuil de pauvreté** utiliser?
3. Pour quelle **période de référence** la fortune doit-elle suffire?
4. Comment traiter les données sur la fortune pour obtenir la fortune **équivalente**?

Les résultats pouvant varier en fonction de ces choix, il convient de présenter ces derniers et de les motiver<sup>7</sup>.

### 2.1 Types de fortune

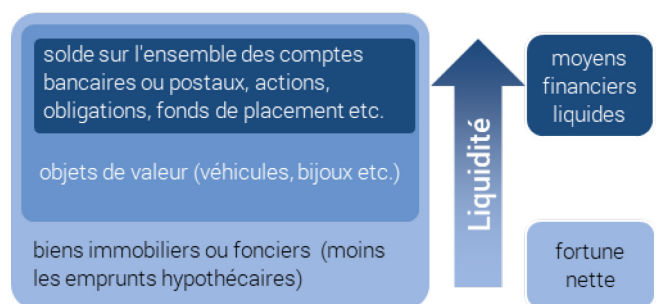
Dans les ménages privés, la constitution d'une fortune peut se faire de différentes manières: par l'épargne, les héritages et les donations, mais aussi par les rendements des capitaux des papiers-valeurs, les biens immobiliers, etc. En Suisse, l'épargne est particulièrement importante pour subvenir à ses besoins une fois à la retraite (prévoyance vieillesse, volontaire ou liée). La fortune joue un rôle considérable en cela qu'elle peut permettre à un ménage de répartir sa consommation dans le temps. Elle peut aussi générer elle-même du revenu (rendement des capitaux) ou servir de garantie pour des crédits, ce qui augmente encore la marge de manœuvre financière d'un ménage (Tonkin et al. 2016, CEE-ONU 2017). Par ailleurs, la fortune financière peut aussi assurer des fonctions immatérielles, comme la préservation du pouvoir ou du statut social (Skopek et al. 2012).

Pour la mesure de la pauvreté, ce qui nous intéresse avant tout est de savoir comment la fortune peut compléter un faible revenu, voire remplacer un revenu inexistant. Un ménage peut puiser dans sa fortune pour surmonter des difficultés économiques passagères, par exemple en cas de chômage ou de maladie, mais aussi pour compenser sur le long terme une rente trop modeste.

Il le fait soit en recourant aux revenus des capitaux générés par la fortune (intérêts, dividendes, locations encaissées), soit en puisant directement dans sa fortune.

Tout ménage disposant d'une fortune ne peut pas forcément y recourir: cela dépend de la forme sous laquelle elle est constituée. On distingue généralement les biens corporels des biens financiers, la fortune matérielle de la fortune immatérielle ainsi que la fortune liée, celle qui n'est pas disponible, ou seulement à long terme (biens immobiliers, avoirs de vieillesse, par ex.) de la fortune liquide, qui peut être transformée en peu de temps en revenu (avoirs sur des comptes en banque ou des comptes postaux par ex.). Le graphique G 2 classe les différents types de fortune par degré de liquidité.

### G 2 Types de fortune, en fonction du degré de liquidité



Source: OFS (ne comprend que les types de fortune relevés dans l'enquête SILC 2015)

Il est courant, pour mesurer la pauvreté, de prendre comme base de calcul l'ensemble de la fortune nette. Pour déterminer cette valeur, on additionne tous les éléments de la fortune, en y retranchant les obligations (dettes, par ex. sous forme d'hypothèque). Certaines études excluent les logements occupés par leur propriétaire ou prennent en compte uniquement les moyens financiers liquides pour mesurer la pauvreté. Dans les études, il est aussi fréquent de se référer à plusieurs valeurs en parallèle pour définir la fortune (Balestra & Tonkin 2018, Caner & Wolff 2004, Tonkin et al. 2016, par ex.). En toute logique, les résultats obtenus varient selon les choix effectués et sont d'autant plus bas que la notion de fortune retenue est large.

Plusieurs raisons poussent à n'inclure que les moyens financiers liquides dans le calcul de la fortune. C'est en effet le seul type de fortune qui peut complètement se substituer au revenu, étant donné qu'il peut être converti en revenu sans grand délai ni perte de valeur. La fortune liquide permet donc de compenser un manque de revenu. De plus, la CEE-ONU (2017) et l'OCDE (Balestra & Tonkin 2018) considèrent elles aussi la fortune liquide comme la donnée de base pour mesurer la pauvreté. Enfin, le fait de se limiter aux «moyens effectivement disponibles ou réalisables à court terme» figure également dans les normes CSIAS, qui servent de référence pour le calcul du seuil statistique de pauvreté (cf. CSIAS 2016, p. E. 2–1).

<sup>7</sup> Pour des analyses empiriques approfondies de la sensibilité, voir Guggisberg & Häni (2018) ainsi que Ravazzini & Suter (2018). Une brève présentation suit au chapitre 3.

En revanche, les ressources liées telles que les avoirs de vieillesse, qui ne sont pas disponibles pour la consommation, ne pourraient entrer dans le calcul de la pauvreté qu'en tant que valeurs hypothétiques. La fortune immobilière en fait partie étant donné qu'elle ne peut que difficilement être réalisée à court terme, ou seulement au prix d'une forte perte de valeur. Les logements habités par leurs propriétaires constituent un cas spécial en cela qu'ils ne représentent pas seulement une valeur immobilière, mais aussi un espace de vie qui devrait, en leur absence, être financé d'une autre manière (en louant un bien par ex.). Si l'on incluait aussi la fortune immobilière dans la mesure de la pauvreté, les personnes en situation de pauvreté devraient donc logiquement y renoncer, et s'acquitteraient alors de loyers, ce qui modifierait leur structure de coûts (et par conséquent leur seuil de pauvreté). Dans le concept de pauvreté absolue, les différences de frais de logement sont prises en considération dans le seuil de pauvreté, tandis que dans le concept de pauvreté relative, elles le sont au moyen du loyer fictif. Quant aux logements qui ne sont pas habités par leur propriétaire, ils génèrent généralement un rendement locatif, qui est pris en compte dans le calcul du revenu du ménage.

➔ **Pour mesurer la pauvreté, on s'intéresse avant tout aux moyens financiers liquides. Pour que la fortune puisse compenser un manque de revenu, elle doit en effet être disponible à court terme pour financer la consommation.**

## 2.2 Seuil de pauvreté

L'OFS publie régulièrement plusieurs seuils de pauvreté, qui se fondent sur différentes conceptions de la pauvreté. Il établit d'une part un seuil de pauvreté absolue, qui correspond au minimum vital social servant de base au calcul des prestations de l'aide sociale publique en Suisse. Ce seuil, déterminé en fonction de la taille du ménage, se compose d'un montant fixe couvrant les besoins quotidiens (alimentation, hygiène, mobilité, etc.) défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), des

frais de logement individuels - relevés dans l'enquête SILC (loyer ou frais hypothécaires mensuels, charges comprises) – ainsi que de 100 CHF par personne de 16 ans et plus vivant dans le ménage, pour d'autres dépenses telles que des primes d'assurance. Comme dans les autres pays participant à l'enquête SILC, on applique également un seuil de pauvreté relative, fixé à 60 % de la médiane du revenu disponible équivalent. Le niveau des revenus étant élevé en Suisse, ce seuil relatif y est supérieur de quelques centaines de francs au seuil de pauvreté absolue. Le concept de pauvreté relative ne dépend pas directement des besoins, mais du niveau de vie du pays concerné, le seuil de pauvreté relative est aussi appelé seuil de *risque* de pauvreté. Le taux de pauvreté absolue, qui se fonde sur les besoins, est particulièrement utile pour déterminer les mesures à prendre en politique sociale au plan national, tandis que le taux de pauvreté relative, qui correspond aux définitions utilisées généralement à l'échelle internationale, sert à établir des comparaisons internationales.

Pour déterminer les seuils de fortune, l'approche bidimensionnelle se fonde sur les mêmes seuils de pauvreté que pour établir la pauvreté en termes de revenus. Les deux premières colonnes du tableau T 1 présentent les moyennes des seuils de pauvreté et des seuils de risque de pauvreté pour certains types de ménages: on observe peu de différences entre ces deux seuils chez les petits ménages, mais davantage chez les ménages de grande taille. On y constate aussi que dans le concept de pauvreté absolue, le seuil de fortune pour une période de référence de trois mois se situe dans le même ordre de grandeur que les montants de fortune laissés à la libre disposition selon les normes CSIAS qui sont accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale. Pour avoir droit à l'aide sociale, il faut au préalable avoir dépensé les éléments de fortune liquide qui dépassent les montants de fortune laissés à la libre disposition (CSIAS 2016).

➔ **Pour déterminer les seuils de fortune, on se fonde sur les mêmes seuils de pauvreté que pour la pauvreté (absolue et relative) en termes de revenu.**

## T 1 Seuils de pauvreté selon différents types de ménage

En francs par mois

Type de ménage	Seuil de risque de pauvreté (approche relative)	Seuil de pauvreté <sup>1</sup> (approche absolue)	Seuil de fortune pour 3 mois (approche absolue)	fortune laissée à la libre disposition selon les normes de la CSIAS
Personne seule	2 506	2 240	6 720	4 000
Ménage monoparental avec 2 enfants de moins de 14 ans	4 010	(3 589)	(10 758)	8 000
2 adultes	3 759	3 052	9 156	8 000
2 adultes, 2 enfants de moins de 14 ans	5 263	3 980	11 940	10 000

<sup>1</sup> Valeurs nationales moyennes; pour le calcul du taux de pauvreté, on se fonde sur un seuil de pauvreté individuel pour chaque ménage. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule correspond à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent (selon l'échelle d'équivalence OCDE modifiée), le loyer fictif étant pris en compte. Les seuils de risque de pauvreté pour les autres types de ménages sont établis en multipliant le seuil pour une personne vivant seule par les facteurs correspondants de la même échelle: par 1,5 pour deux adultes, par 1,8 pour un adulte et deux enfants, et par 2,1 pour deux adultes et deux enfants.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS – SILC 2015, CSIAS 2016

## 2.3 Période de référence

Le montant auquel correspond le seuil de fortune dépend aussi du laps de temps que la fortune doit couvrir (période de référence). Si la fortune ne doit suffire que pour un mois, il correspond au seuil de pauvreté pour un mois. Le seuil de pauvreté est multiplié par trois si la période de référence est de trois mois, par six si la période est de six mois, et ainsi de suite. Par conséquent, plus la période de référence choisie est longue, plus la part de personnes ne disposant pas de réserves jugées suffisantes augmente.

Les études actuelles se réfèrent généralement à une période de trois à six mois (cf. CEE-ONU 2017, Balestra & Tonkin 2018). Ce choix étant relativement arbitraire, il arrive souvent que l'on présente aussi les résultats obtenus avec d'autres périodes de référence, qui peuvent aller d'un à douze mois (Eurostat 2017, Kuypers & Marx 2016, par ex.).

Le choix de la période de référence a aussi une incidence sur la signification de l'indicateur: si elle est d'un mois, l'indicateur ne recense que les ménages très modestes (en Suisse, ceux disposant de 2500 francs environ pour une personne), tandis qu'avec une période de douze mois, il faut déjà disposer d'une fortune substantielle (30 000 francs environ pour une personne) pour ne pas tomber sous le seuil de pauvreté. Il semble donc indiqué de présenter cet indicateur pour des périodes d'un, de trois, de six et de douze mois.

➔ **Le seuil de fortune varie en fonction de la période de référence retenue. Ce choix ne pouvant être qu'arbitraire, on a recours à plusieurs périodes de référence.**

## 2.4 Calcul de la fortune équivalente

Les personnes vivant à plusieurs dans un même ménage doivent généralement moins dépenser qu'une personne vivant seule pour atteindre le même niveau de vie. Elles peuvent se partager par exemple des frais liés au logement et d'autres frais fixes (connexion Internet, mobilité, etc.). Lorsque l'on analyse le revenu, il est par conséquent courant, pour comparer des ménages de différentes tailles, de corriger leur revenu, en convertissant à l'aide d'une échelle déterminée les revenus des ménages en revenus équivalents.

Il n'y a pour l'heure pas de consensus sur la question de savoir s'il faut procéder de même pour la fortune. Pour mesurer la pauvreté, du moins dans la méthode bidimensionnelle, on considère la fortune comme un pur substitut du revenu, et comme étant ainsi interchangeable avec le revenu. Pour ce type d'analyse, l'OCDE recommande de corriger la fortune à l'aide de la même échelle d'équivalence que celle utilisée pour le revenu (OCDE 2013, p. 178).

Dans le concept de pauvreté relative, le revenu disponible des ménages par personne est converti en revenu équivalent à l'aide de l'échelle de l'OCDE modifiée, puis comparé au seuil de risque de pauvreté individuel. De même, les éléments de la fortune sont convertis à l'aide des facteurs de l'échelle de l'OCDE modifiée,

avant d'être comparés au seuil de risque de pauvreté. Dans le concept de pauvreté absolue par contre, on se réfère à un revenu disponible des ménages qui n'est pas converti en revenu équivalent vu que le seuil de pauvreté absolu varie selon la taille des ménages; on n'y corrige par conséquent pas non plus la fortune.

➔ **Le calcul du revenu équivalent permet de comparer la situation économique de ménages de différentes tailles. La méthodologie est la même que pour établir la pauvreté en termes de revenu.**

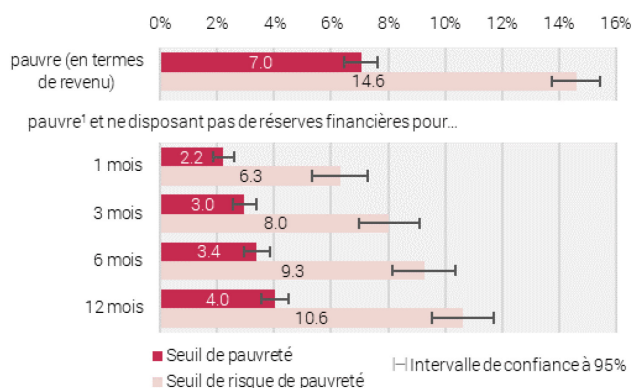
## 3 Analyses de sensibilité

Afin de mettre en évidence les conséquences des choix conceptuels et opérationnels sur les résultats, nous présentons ci-après de premières analyses exploratoires, fondées sur un module pilote traitant de la fortune réalisé dans le cadre de l'enquête SILC 2015. Étant donné qu'il s'agit d'affiner avant tous les taux de pauvreté grâce à des données supplémentaires, nous nous intéressons ici en particulier aux personnes à l'intersection de la catégorie des pauvres en termes de revenu et de la catégorie des personnes ne disposant pas de réserves financières.

Le graphique G 3 présente les pourcentages de personnes pauvres en termes de revenu ne disposant pas de ressources financières, pour différentes périodes et pour les deux seuils de pauvreté (seuil de pauvreté et seuil de risque de pauvreté). On y observe que tant le choix du seuil de pauvreté que celui de la période de référence influencent considérablement les résultats.

### G 3 Pauvreté<sup>1</sup> et absence de réserves financières pour 1, 3, 6, et 12 mois

En pourcentage de la population résidente suisse, selon le seuil de pauvreté



<sup>1</sup> Le statut de pauvreté est établi sur la base du revenu, sans prendre en compte l'éventuelle fortune (pauvreté en termes de revenu).

Sont considérés ici comme réserves financières les moyens financiers liquides (solde de l'ensemble des comptes bancaires ou postaux, actions et obligations etc.). Les éventuelles dettes ne sont pas prises en compte.

Le seuil de pauvreté est calculé d'après les normes de la CSIAS qui définissent le minimum vital social en Suisse. Le seuil de risque de pauvreté correspond à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent (selon l'échelle d'équivalence OCDE modifiée), le loyer fictif étant pris en compte.

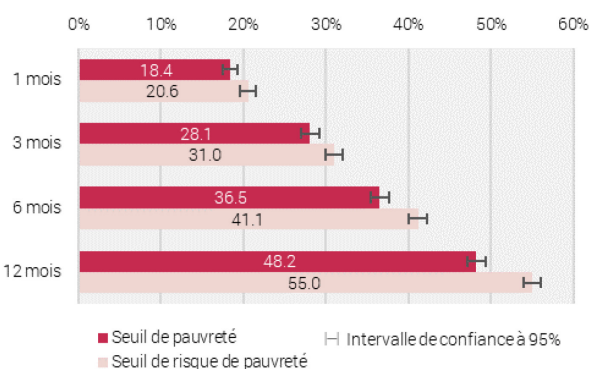
Source: OFS – SILC 2015 (Module pilote sur la fortune du 07.06.2018)



Pour ce qui est du seuil de risque de pauvreté, les pourcentages sont dans l'ensemble nettement plus élevés, que la fortune soit prise en compte ou non. Ces écarts s'expliquent toutefois avant tout par les revenus, et non pas par la fortune (cf. Guggisberg & Häni 2018). Un constat que corroborent les données du graphique G 4, qui présente les pourcentages de personnes ne disposant pas de réserves financières, indépendamment du revenu. Dans ce cas, les écarts en fonction du choix du seuil de pauvreté sont modestes.

#### G 4 Part de personnes ne disposant pas de réserves financières pour 1, 3, 6, et 12 mois

En pourcentage de la population résidente suisse, selon le seuil de pauvreté



Sont considérés ici comme réserves financières les moyens financiers liquides (solde de l'ensemble des comptes bancaires ou postaux, actions et obligations etc.). Les éventuelles dettes ne sont pas prises en compte.

Source: OFS – SILC 2015 (Module pilote sur la fortune du 07.06.2018)

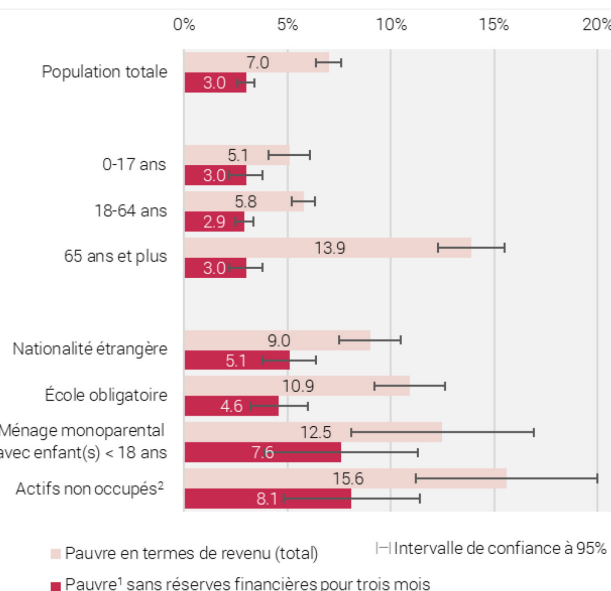
Il ressort également du graphique G 4 que la part des personnes ne disposant pas de réserves financières est nettement plus élevée que celle des personnes pauvres en termes de revenu, et cela, quelle que soit la période de référence retenue. Cependant, étant donné que la plupart des personnes perçoivent un revenu qui couvrent leurs besoins, elles ne sont pas considérées comme pauvres dans la statistique. En Suisse, revenus et fortunes ne se concentrent donc pas nécessairement dans les mêmes ménages, mais peuvent tout à fait être considérés comme complémentaires<sup>8</sup>. Il s'agit toutefois là de chiffres bruts, car l'enquête SILC 2015 ne relève pas les éventuelles dettes (hormis les dettes hypothécaires, cf. Annexe A2). On peut donc supposer qu'une partie de ces personnes disposent en fait de réserves financières plus modestes que ce qu'indiquent ces chiffres.

Une analyse en fonction des caractéristiques socio-démographiques a été menée pour identifier d'éventuelles différences entre les groupes de population. La période de référence choisie en l'occurrence est de trois mois, une pratique pertinente tant pour l'échelle internationale que pour la Suisse, étant donné que le triple du montant du seuil de pauvreté correspond environ aux montants de fortune que la CSIAS recommande de laisser à la

libre disposition des bénéficiaires de l'aide sociale (cf. chapitre 2.2). Les résultats confirment que les personnes de 65 ans et plus sont de loin celles qui ont le plus souvent les moyens de puiser dans leur fortune pour couvrir leurs besoins durant une période relativement longue: près de trois quarts d'entre elles peuvent s'en sortir financièrement pendant une année ou plus sans revenu, sans pour autant épuiser leur fortune liquide. Les réserves financières jouent également un rôle important pour assurer l'entretien des personnes âgées pauvres en termes de revenu (cf. graphique G 5): tandis que 13,9% des personnes ayant l'âge de la retraite entrent dans la catégorie des pauvres en termes de revenu, seules 3,0% d'entre elles entrent dans celle des personnes pauvres ne disposant pas de réserves pour trois mois au moins.

#### G 5 Personnes pauvres<sup>1</sup> avec et sans réserves financières pour trois mois

En pourcentage de la population résidente suisse, selon différentes caractéristiques



<sup>1</sup> Le statut de pauvreté est établi sur la base du revenu, sans prendre en compte l'éventuelle fortune (pauvreté en termes de revenu).

<sup>2</sup> Ces valeurs reposent sur un faible nombre de cas et doivent donc être interprétées avec prudence.

Exemple de lecture: 13,9% des personnes de 65 ans et plus sont pauvres en termes de revenu et 3,0% de ce groupe d'âge n'ont pas de réserves financières pour couvrir leurs besoins de base pendant 3 mois.

Sont considérés ici comme réserves financières les moyens financiers liquides (solde de l'ensemble des comptes bancaires ou postaux, actions et obligations etc.). Les éventuelles dettes ne sont pas prises en compte. Le seuil de fortune correspond ici au triple seuil de pauvreté absolu qui est calculé d'après les normes de la CSIAS.

Source: OFS – SILC 2015 (Module pilote sur la fortune du 07.06.2018)

On peut admettre qu'une partie des réserves des personnes âgées sont des versements de capital du 2e ou du 3e pilier que ces personnes utilisent peu à peu pour couvrir leurs besoins quo-

<sup>8</sup> Cela vaut au moins dans l'approche transversale (considération à un moment donné). On peut supposer que les ménages ayant un revenu élevé peuvent plus

facilement constituer des réserves que ceux n'ayant qu'un bas revenu. Les différences observées au niveau des revenus pour les personnes en âge de travailler contribuent sans doute à des éléments de fortune différents par la suite.

tiens. Parmi les groupes de population affichant de forts pourcentages de personnes pauvres en termes de revenu et ne disposant pas de réserves financières, on trouve les étrangers, les personnes ayant des enfants mineurs (surtout les ménages monoparentaux), les personnes sans formation post-obligatoire ainsi que celles au chômage. Si l'on exclut les personnes de 65 ans et plus, il s'agit là des groupes à risque de pauvreté en termes de revenu.

- ➔ **Lorsqu'on inclut la fortune dans le calcul, on observe un net recul des taux de pauvreté, et cela, dans toutes les variantes. Les personnes de 65 ans et plus en particulier disposent souvent de réserves financières suffisantes pour compenser un faible revenu.**
- ➔ **Sinon, les groupes à risque ne diffèrent pas beaucoup de ceux observés pour la pauvreté en termes de revenu.**

## 4 Terminologie

Plusieurs questions se posent au moment de déterminer ce que sera ce nouvel indicateur incluant la fortune. L'OFS publie déjà plusieurs indicateurs de la pauvreté (taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle, taux de pauvreté avant transferts sociaux et informations sur la durée de la pauvreté). Un taux de pauvreté supplémentaire, qui inclut la fortune, rend la thématique encore plus complexe. Sans compter qu'il risque de faire perdre en légitimité le taux de pauvreté fondé sur le revenu. La pauvreté en termes de revenu restera toutefois le principal indicateur de la pauvreté en Suisse, étant donné que dans un premier temps du moins, l'OFS ne disposera pas chaque année des données nécessaires pour tenir compte de la fortune dans le calcul de la pauvreté.

Afin d'éviter toute confusion avec les indicateurs de pauvreté existants, il est prévu de renoncer à utiliser le terme «pauvreté» lorsqu'on ne considère que la fortune. Opter pour traduire littéra-

lement l'indicateur «*asset-based poverty rate*», utilisée couramment au plan international, en «taux de pauvreté fondé sur la fortune» ne va pas non plus sans risque. En effet, les termes «fortune», «*Vermögen*» et «*patrimonio*» évoquent davantage le fait d'être très aisé financièrement que celui de disposer de petits montants pour faire face aux dépenses courantes. Or, pour ne pas entrer dans la catégorie des personnes «pauvres en termes de revenu», il suffit de posséder des montants relativement modestes, qui seraient épuisés après quelques mois sans revenus. Afin d'éviter tout malentendu, le libellé doit être aussi descriptif que possible et refléter précisément ce qui est effectivement mesuré. Le nouvel indicateur doit en outre être libellé d'une manière qui convienne aux trois langues. L'OFS propose donc de rendre l'expression «*asset-based poverty rate*» par «taux de personnes ne disposant pas de réserves financières» ou, ce qui serait encore plus précis, par «taux de personnes ne disposant pas de réserves financières suffisantes pour x mois».

La pauvreté monétaire est donc une notion générale couvrant les domaines «pauvreté en termes de revenu» et «manque de réserves financières». L'introduction du nouvel indicateur n'aura donc aucune incidence sur les indicateurs de la pauvreté en termes de revenu utilisés actuellement: lors de leur publication, il est précisé clairement que les résultats se réfèrent à la pauvreté en termes de revenu (sans inclusion de la fortune). Le tableau T 2 présente les libellés possibles et les correspondances dans les trois langues entre les indicateurs de la pauvreté en termes de revenu et les indicateurs de la pauvreté incluant la fortune.

- ➔ **La pauvreté monétaire couvre les domaines «pauvreté en termes de revenu» et «manque de réserves financières».**
- ➔ **L'indicateur «*asset-based poverty rate*» est rendu par «taux de personnes ne disposant pas de réserves financières suffisantes pour x mois».**
- ➔ **Avoir recours à l'expression «réserves financières» permet de transmettre l'idée qu'il s'agit là souvent de montants modestes, servant à couvrir les besoins de base.**

### T 2 Libellés possibles des nouveaux indicateurs

Libellé couramment utilisé dans les contributions scientifiques	Deutsch	Français	Italiano	English
Income poverty	Einkommensarmut	Pauvreté en termes de revenu	Povert� reddituale	Income poverty
Asset-based poverty rate	Anteil Personen ohne finanzielle Reserven	Part des personnes ne disposant pas de r�serves financi�res	Parte delle persone senza riserve finanziarie	Proportion of population without financial reserves
Twice poor / asset and income poor	Einkommensarme Personen ohne finanzielle Reserven	Personnes pauvres ne disposant pas de r�serves financi�res	Personne povere senza riserve finanziarie	Income poor without financial reserves
Protected poor / income poor only	Einkommensarme Personen mit finanziellen Reserven	Personnes pauvres disposant de r�serves financi�res	Personne povere con riserve finanziarie	Income poor with financial reserves
Vulnerable non-poor / economically vulnerable	Nicht-arme Personen ohne finanzielle Reserven	Personnes non-pauvres ne disposant pas de r�serves financi�res	Personne non povere senza riserve finanziarie	Non-poor without financial reserves

Tandis qu'en allemand et en anglais, il est courant d'utiliser les notions de «*einkommensarm*» et «*income poor*», qui ont l'avantage d'être précises, la traduction en français et en italien n'est pas pratique. Dans ces deux langues, il est préférable de travailler avec des notes de bas de pages dans les graphiques et les tableaux et de décrire la notion dans le corps du texte.

Sources: Azpitarte (2012), Balestra & Tonkin (2018), les propositions sont de l'OFS

## 5 Cohérence avec les autres indicateurs du niveau de vie

L'enquête SILC comprend également, outre des informations sur la situation financière des ménages, des questions sur la couverture des besoins matériels et sur l'évaluation subjective de la situation financière, qui peuvent servir à valider les indicateurs monétaires.

Le niveau de vie des ménages ne dépend en effet pas seulement de leur revenu. Dans certains groupes de population, on observe une cohérence relativement faible entre la pauvreté en termes de revenu et les autres indicateurs du niveau de vie: les personnes pauvres en termes de revenu n'affichent pas forcément des privations matérielles ou des difficultés financières subjectives. Cette faible cohérence devrait en partie du moins s'expliquer par le fait que les éléments de fortune ne sont pas inclus dans la mesure de la pauvreté, puisqu'un ménage peut compenser un bas revenu en puisant dans ses réserves financières. Prendre en compte la fortune améliorerait donc considérablement la cohérence entre ces indicateurs.

Le graphique G 6 illustre cette situation au moyen du module pilote sur la fortune réalisé lors de l'enquête SILC 2015: cette année-là, la privation matérielle touchait 11,5% des personnes pauvres en termes de revenu. La privation matérielle concernait toutefois presque un quart (24,3%) des personnes pauvres ne disposant pas de réserves financières suffisantes pour trois mois au moins, mais seulement 2,3% des personnes pauvres disposant de telles réserves. On y observe aussi que 70% des personnes pauvres sans réserves financières ne peuvent faire face à une dépense imprévue de 2500 francs, contre 14,3% de celles ayant des réserves. Les réserves financières constituent par conséquent un

facteur déterminant pour ce qui est de la situation matérielle des ménages pauvres en termes de revenu.

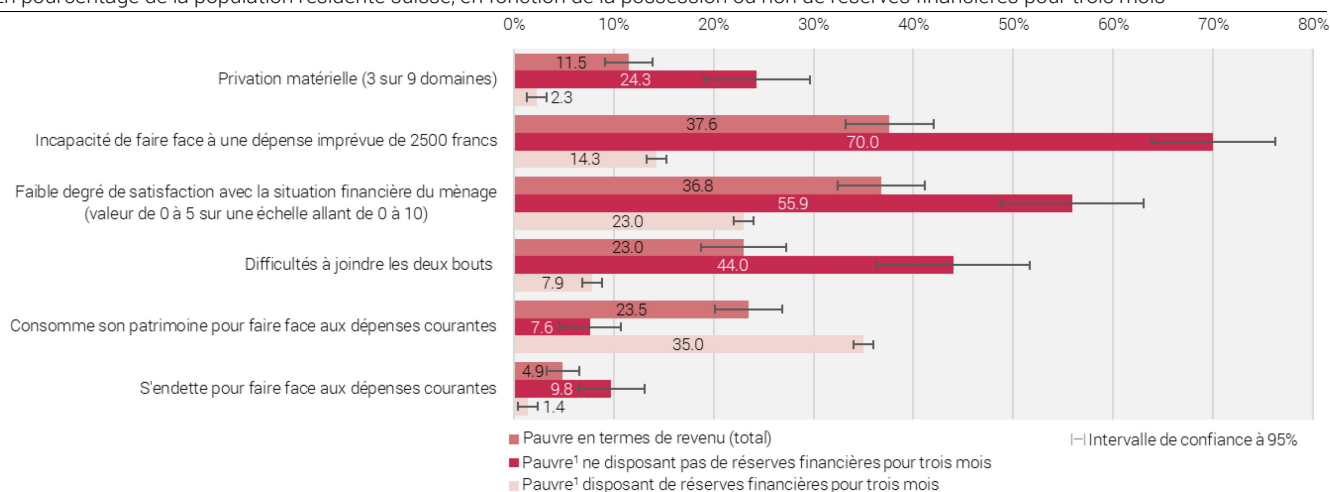
Les indicateurs subjectifs du niveau de vie mesurés dans l'enquête SILC reflètent la manière dont les ménages évaluent leur propre situation financière. Ils fournissent donc aussi des informations sur leurs conditions sociales et leur style de vie. Les personnes pauvres en termes de revenu qui ne disposent pas de réserves financières sont nettement plus souvent insatisfaites de la situation financière de leur ménage que celles ayant des réserves (55,9% contre 23,0%); elles déclarent aussi plus souvent avoir des difficultés à joindre les deux bouts (44,0% contre 7,9%) et s'endettent plus souvent pour financer leurs dépenses courantes (9,8% contre 1,4%). Les personnes pauvres en termes de revenu qui disposent de réserves financières, par contre, indiquent plus souvent puiser dans leur fortune pour payer leurs dépenses courantes (35,0%), tandis que celles qui ne disposent pas de réserves financières suffisantes pour trois mois au moins ne sont que 7,6 % à le faire.

Le niveau de vie matériel de la population pauvre en termes de revenu et la manière dont elle évalue sa situation financière dépend donc en grande partie de la présence ou non de réserves financières. Ces dernières constituent par conséquent un facteur déterminant pour le niveau de vie qu'atteignent les personnes à faible revenu. Les prendre en compte permet en particulier d'expliquer comment il se fait que la population âgée, qui affiche de forts taux de pauvreté en termes de revenu, évalue sa situation financière de manière plus positive que la moyenne.

- ➔ La présence ou l'absence de réserves financières partage la population pauvre en termes de revenu en deux groupes de niveaux de vie bien distincts.
- ➔ Le fait d'inclure la fortune dans la mesure de la pauvreté améliore considérablement la cohérence entre les indicateurs de pauvreté et les autres indicateurs du niveau de vie des ménages.

### G 6 Personnes pauvres<sup>1</sup> avec des difficultés matérielles ou subjectives

En pourcentage de la population résidente suisse, en fonction de la possession ou non de réserves financières pour trois mois



<sup>1</sup> Le statut de pauvreté est établi sur la base du revenu, sans prendre en compte l'éventuelle fortune (pauvreté en termes de revenu).

Sont considérés ici comme réserves financières les moyens financiers liquides (solde de l'ensemble des comptes bancaires ou postaux, actions et obligations etc.). Les éventuelles dettes ne sont pas prises en compte. Le seuil de fortune correspond ici au triple seuil de pauvreté absolu, qui est calculé d'après les normes de la CSIAS.

Source: OFS – SILC 2015 (Module pilote sur la fortune du 07.06.2018)

## 6 Conclusions

Ce document présente plusieurs possibilités de tenir compte de la fortune dans la mesure de la pauvreté. Il en ressort que des décisions doivent être prises quant au choix de la méthode et à celui des options concrètes d'opérationnalisation, et que ces décisions peuvent influencer les résultats statistiques. Afin d'illustrer cela, des analyses de sensibilité ont été menées sur la base du module pilote sur la fortune intégré à l'enquête SILC 2015.

Ces analyses montrent clairement que, quelles que soient les options retenues, le fait d'inclure la fortune dans le calcul de la pauvreté permet de mieux évaluer les moyens financiers des ménages et donc d'ajouter de précieuses informations à la mesure de la pauvreté en Suisse, car les revenus et la fortune n'y sont pas forcément concentrés dans les mêmes ménages. Les données sur la fortune présentent en outre l'avantage d'améliorer nettement la cohérence entre les taux de pauvreté et les autres indicateurs du niveau de vie. La contradiction observée dans la population âgée qui, tout en affichant de forts taux de pauvreté en termes de revenu, évalue positivement sa situation financière (OFS 2014b, Caner & Wolff 2004), s'explique en effet en grande partie par le fait que ce groupe d'âge dispose très souvent de ressources financières sous forme de fortune.

Les analyses réalisées montrent toutefois aussi que plusieurs options dans la manière d'inclure la fortune exercent une influence considérable sur les résultats statistiques. Les pourcentages de personnes pauvres en termes de revenu qui ne disposent pas de réserves financières varient ainsi en fonction du seuil de pauvreté et de la période que doivent couvrir ces réserves. Cependant, les groupes à risque sont similaires dans toutes les variantes: il s'agit des personnes au chômage, des étrangers ainsi que des personnes de moins de 65 ans qui vivent seules ou dans des ménages monoparentaux comptant des enfants mineurs. Les personnes de plus de 65 ans présentent, après inclusion de la fortune, des taux de pauvreté qui ne sont par contre plus supérieurs à ceux des autres groupes d'âge; elles ne sont donc plus considérées comme un groupe à risque.

Tant les explications théoriques que les résultats empiriques amènent à conclure qu'en Suisse, il conviendrait d'exploiter les données sur les réserves financières pour les deux seuils de pauvreté en parallèle, comme ce qui se fait pour la pauvreté en termes de revenu. Le taux de pauvreté (ou concept de pauvreté absolue), qui se fonde sur les besoins, est particulièrement utile pour la politique sociale nationale, tandis que le taux de risque de pauvreté (concept de pauvreté relative), qui correspond aux définitions utilisées généralement à l'échelle internationale, est adéquat pour établir des comparaisons internationales. Quant à la période de référence qui sert à déterminer le seuil de fortune, elle fait apparaître des différences dans les montants des réserves financières; ce facteur ne pouvant être déterminé de manière objective, il faudrait, par souci de transparence, indiquer plusieurs périodes de référence. On obtient de la sorte aussi des indications sur l'importance des réserves financières, et donc sur la période qu'elles peuvent couvrir.

Si la nécessité de prendre en compte la fortune dans la mesure de la pauvreté jouit maintenant d'un large consensus dans le

monde scientifique, l'interprétation des résultats supplémentaires obtenus et la communication de ces derniers soulèvent des enjeux. En dialoguant avec les parties prenantes avant de présenter officiellement les résultats de cette réflexion et en leur décrivant de manière aussi transparente que possible le nouvel indicateur, nous espérons accroître l'acceptation de ce dernier et garantir qu'il soit correctement compris.

## Bibliographie

- Administration fédérale des contributions AFC (2018): «Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse». Bern: AFC.
- Azpirtarte, Francisco (2012): "Measuring Poverty using both Income and Wealth: A cross-country Comparison between the U.S. and Spain". In: *Review of Income and Wealth*, 58/1: 24-50.
- Azpirtarte, Francisco (2010): "Measuring Poverty using both Income and Wealth: Does the Integration Method Matter?" Paper prepared for the 31st General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth, St. Gallen, Switzerland, August 22-28, 2010.
- Balestra, Carlotta & Richard Tonkin (2018): "Inequalities in household wealth across OECD countries: Evidence from the OECD Wealth Distribution Database". OECD Statistics Working Paper No. 88, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=SDD/DOC\(2018\)1&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=SDD/DOC(2018)1&docLanguage=En) (12.04.19).
- Brandolini, Andrea, Silvia Magri & Timothy M. Smeeding (2010): "Asset-Based Measurement of Poverty". Paper prepared for the 31st General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth, St. Gallen, Switzerland, August 22-28, 2010.
- Caner, Asena & Edward N. Wolff (2004): "Asset Poverty in the United States, 1984-99: Evidence from the Panel Study of Income Dynamics". In: *Review of Income and Wealth*, 50/4: 493-518.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2016): «Concepts et normes de calcul de l'aide sociale». 4e édition avril 2005. Compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10, 12/12, 12/14, 12/15, 12/16. Bern: CSIAS.
- European Central Bank ECB (2016): "The Household Finance and Consumption Survey: methodological report for the second wave". Statistics Paper No 17, December 2016, [www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpsps/ecbsp17.en.pdf?1ec7c85bc7ace1c59117f664bdafef08](http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpsps/ecbsp17.en.pdf?1ec7c85bc7ace1c59117f664bdafef08) (12.04.19).
- Eurostat (2017): "Interaction of household income, consumption and wealth – statistics on main results", Statistics Explained Experimental, 15.12.2017, <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/pdfscache/59548.pdf> (12.04.19).
- Ferschli, Benjamin, Jakob Kapeller, Bernhard Schütz & Rafael Wildauer (2018): «Bestände und Konzentration privater Vermögen in Österreich», Working Paper No. 1805, Linz: Johannes Kepler Universität, [www.econ.jku.at/papers/2018/wp1805.pdf](http://www.econ.jku.at/papers/2018/wp1805.pdf) (12.04.19).

- Föllmi, Reto & Isabel Martínez (2017): «Die Verteilung von Einkommen und Vermögen in der Schweiz». UBS Center Public Paper No. 6, Zürich: UBS International Center of Economics in Society. [http://www.ubscenter.uzh.ch/assets/publicpapers/PP6\\_Verteilung\\_von\\_Einkommen\\_%20und\\_Vermoegen.pdf](http://www.ubscenter.uzh.ch/assets/publicpapers/PP6_Verteilung_von_Einkommen_%20und_Vermoegen.pdf) (12.04.19).
- Guggisberg, Martina & Stephan Häni (2018): "Does the inclusion of assets resolve apparent contradictions between income poverty and other indicators on the standard of living?" Paper prepared for the UNECE Expert meeting on measuring poverty and inequality, Vienna, Austria, 29-30 November 2018.
- Haveman, Robert & Edward N. Wolff (2004): "The Concept and Measurement of Asset Poverty: Levels, Trends and Composition for the U. S., 1983-2001". In: *The Journal of Economic Inequality*, 2/2: 145-169.
- Headley, Bruce, Peter Krause & Gert G. Wagner (2009): "Poverty redefined as low consumption and low wealth, not just low income: psychological consequences in Australia and Germany". Paper prepared for the Joint OECD-University of Maryland Conference "Measuring Poverty, Inequality and Social Exclusion: Lessons from Europe" Paris, March 16-17, 2009.
- Kuypers, Sarah & Ive Marx (2016): "Estimation of Joint Income-Wealth Poverty: A Sensitivity Analysis". Paper prepared for the 34th General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth, Dresden, Germany, August 21-27, 2016.
- LUSTAT Statistik Luzern (2017): «Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Entwicklung von Einkommen und Vermögen, Armut und Armutsbekämpfung». LUSTAT Focus Nr. 9, [www.lustat.ch/files/lustat/analysen/focus/lustatfocus\\_09.pdf](http://www.lustat.ch/files/lustat/analysen/focus/lustatfocus_09.pdf) (12.04.19).
- Office fédéral de la statistique OFS (2018a): «La dynamique de la pauvreté en Suisse». Actualités OFS. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique OFS (2018b): «Données relatives à la 'pauvreté des personnes âgées'». Neuchâtel: OFS. [www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/6307011/master](http://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/6307011/master) (12.04.19).
- Office fédéral de la statistique OFS (2014a): «Vermögenslage der privaten Haushalte. Vermögensdefinitionen, Datenlage und Datenqualität». Forschungsmandat-Schlussbericht von Ecoplan, Neuchâtel: BFS.
- Office fédéral de la statistique OFS (2014b): «La pauvreté des personnes âgées». Neuchâtel: BFS.
- Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2013): "OECD Framework for Statistics on the Distribution of Household Income, Consumption and Wealth", Paris: OECD Publishing.
- Ravazzini, Laura & Christian Suter (2018): "Intergenerational material wellbeing: including wealth into the measurement of monetary poverty". Paper prepared for the UNECE Expert meeting on measuring poverty and inequality, Vienna, Austria, 29-30 Nov 2018.
- Ravazzini, Laura, Ursina Kuhn, Gaël Brulé & Christian Suter (2019): "Comparison of survey data on wealth in Switzerland". In: *Journal of Economic and Social Measurement*, 44/1: 25-55.
- Ravazzini, Laura, Ursina Kuhn, Gaël Brulé & Christian Suter (2017): "The influence of wealth on poverty and inequality in Switzerland". Paper prepared for the UNECE Expert meeting on measuring poverty and inequality, Budva, Montenegro, 26-27 September 2017.
- Conseil-exécutif du canton de Berne (2015): «Rapport social 2015. La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne». Rapport du Conseil-exécutif de décembre 2015. [www.gef.be.ch/gef/de/index/direktion.assetref/dam/documents/portal/Medienmitteilungen/fr/2015/12/2015-12-11-gef-sozialbericht-2015-fr.pdf](http://www.gef.be.ch/gef/de/index/direktion.assetref/dam/documents/portal/Medienmitteilungen/fr/2015/12/2015-12-11-gef-sozialbericht-2015-fr.pdf) (12.04.19).
- Skopek, Nora, Kathrin Kolb, Sandra Buchholz & Hans-Peter Blossfeld (2012): «Einkommensreich – vermögensarm? Die Zusammensetzung von Vermögen und die Bedeutung einzelner Vermögenskomponenten im europäischen Vergleich». In: *Berliner Journal für Soziologie*, 22/2: 163-187.
- Stiglitz, Joseph E., Amartya Sen & Jean-Paul Fitoussi (2009): "Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress", <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/118025/118123/Fitoussi+Commission+report> (12.04.19).
- Tonkin, Richard, Paola Serafino & Ruth E. Davies (2016): "Using statistical matching to facilitate the comparison of poverty estimates using income, consumption and wealth". Paper prepared for the UNECE Seminar on poverty measurement, Geneva, Switzerland, 12-13 July 2016.
- Törmälehto, Veli-Matti, Olli Kannas & Markku Säylä (2013): "Integrated measurement of household-level income, wealth and non-monetary well-being in Finland". Working Papers 1/2013, Statistics Finland. [www.stat.fi/tup/julkaisut/tiedostot/julkaisuluettelo/ywrp1\\_201300\\_2013\\_10518\\_net.pdf](http://www.stat.fi/tup/julkaisut/tiedostot/julkaisuluettelo/ywrp1_201300_2013_10518_net.pdf) (12.04.19).
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe CEE-ONU (2017): "Guide on Poverty Measurement", New York and Geneva: United Nations.
- Vermeulen, Philip (2014): "How fat is the top tail of the wealth distribution?" ECB Working Paper 1692, July 2014, Household Finance and Consumption Network (HFCN), [www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwpws/ecbwp1692.pdf](http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwpws/ecbwp1692.pdf) (12.04.2019).
- Wanner, Philippe & Alexis Gabadinho (2008): «La situation économique des actifs et des retraités». Rapport de recherche n° 1/08.1, Aspects de la sécurité sociale. Bern: OFAS.
- Weisbrod, Burton A. & W. Lee Hansen (1968): "An Income-Net Worth Approach to Measuring Economic Welfare". In: *The American Economic Review*, 58/5: 1315-1329.

## Glossaire

### Capacité financière à joindre les deux bouts

Question de l'enquête SILC: «En tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires? Diriez-vous que c'est...»

1 – très difficile; 2 – difficile; 3 – plutôt difficile; 4 – assez facile; 5 – facile; 6 – très facile?»

Les valeurs 1 et 2 sont considérées comme des «difficultés».

### Estimation du revenu et des dépenses

Question de l'enquête SILC: «En considérant l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses sur une année, diriez-vous qu'actuellement vous... 1 – mettez de l'argent de côté; 2 – dépensez ce que vous gagnez; 3 – consommez votre patrimoine, vos réserves; 4 – vous endettez?»

### Intervalle de confiance ou exactitude des estimations

Toute estimation faite sur la base d'un échantillon présente un certain degré d'incertitude étant donné qu'elle ne se fonde que sur les données d'une partie de la population (l'échantillon) pour estimer une caractéristique de l'ensemble de la population. Il est possible de quantifier cette marge d'erreur en calculant un intervalle de confiance de 95%, qui est d'autant plus restreint que les résultats sont précis. Cet intervalle de confiance indique que dans l'ensemble de la population, la valeur réelle de la caractéristique se trouve avec une très forte probabilité (de l'ordre de 95%) à l'intérieur de cette fourchette.

### Loyers fictifs

Afin de tenir compte de l'avantage que représente le fait d'être propriétaire de son logement ou de bénéficier d'un loyer inférieur au prix du marché, un loyer fictif est ajouté au revenu des ménages dans cette situation. Ce loyer fictif correspond à la valeur d'usage du patrimoine en question, après déduction des frais de logement effectivement payés. Dans le concept de pauvreté absolue, comme les frais de logement sont pris en compte dans le seuil de pauvreté, on y utilise un revenu sans loyer fictif.

### Médiane

La médiane partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. La moitié des valeurs lui est supérieure, l'autre moitié lui est inférieure.

### Pauvreté (pauvreté en termes de revenu)

Selon les notions couramment utilisées, on parle de pauvreté quand une personne vit dans un ménage dont le revenu disponible se situe en-dessous du seuil de pauvreté. Les éventuels éléments de fortune n'y sont pas pris en compte.

### Personnes ne disposant pas de réserves financières

On considère comme personnes ne disposant pas de réserves financières (indépendamment de leurs revenus) les personnes dont le ménage ne dispose pas d'une fortune suffisante pour couvrir leurs besoins de base pendant un temps déterminé en cas de perte de re-

venu. Concrètement, il s'agit des personnes dont la fortune brute liquide du ménage (avoirs sur des comptes en banque ou des comptes postaux ainsi que valeur totale des actions, obligations et fonds de placement) est inférieure au seuil de pauvreté pour une période de référence de 1, 3, 6 ou 12 mois. Dans ce but, le seuil de pauvreté mensuel est multiplié par le nombre de mois correspondant.

### Privation matérielle

La privation matérielle se définit par le fait d'entrer, pour des raisons financières, dans au moins trois des neuf catégories définies à l'échelle européenne.

Difficultés économiques:

- ne pas avoir les moyens de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2500 francs;
- ne pas avoir les moyens de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile;
- avoir des arriérés de paiement;
- ne pas avoir les moyens de s'offrir un jour sur deux un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien);
- ne pas avoir les moyens de chauffer convenablement son domicile.

Privation de biens de consommation durables:

- ne pas avoir accès à un lave-linge;
- ne pas posséder de téléviseur couleur;
- ne pas posséder de téléphone;
- ne pas posséder de voiture.

### Revenu brut du ménage

Le revenu brut du ménage correspond à la somme des revenus de tous les membres d'un ménage (revenus du travail salarié ou indépendant, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, etc.). Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2015 se réfèrent à l'année 2014.

### Revenu disponible du ménage

Le revenu disponible est obtenu en soustrayant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire, les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées régulièrement à d'autres ménages.

### Revenu disponible équivalent

Le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible du ménage, en fonction de la taille et de la composition de ce dernier. Pour prendre en considération les économies d'échelle que peut réaliser un ménage composé de plusieurs personnes, un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE).

### Satisfaction par rapport à la situation financière du ménage

Question de l'enquête SILC: «En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de la situation financière actuelle de votre ménage, si 0 signifie 'pas du tout satisfait/e' et 10 'tout à fait satisfait/e'?» Les valeurs allant de 0 à 5 sont considérées comme une «faible satisfaction».

## Annexe

### A1 Données sur la fortune

Comme nous l'avons indiqué en introduction, on dispose de peu de données sur la fortune à l'échelle individuelle en Suisse. L'Administration fédérale des contributions (AFC) publie certes périodiquement des analyses de la fortune des ménages (AFC 2018 par ex.), mais ses chiffres ne se présentent que sous forme agrégée et ne permettent pas d'obtenir des informations sur les individus et leurs caractéristiques socio-démographiques.

Plusieurs cantons rédigent des rapports sur la pauvreté en se fondant sur des données fiscales détaillées, et disposent donc de données sur la fortune qu'ils incluent en partie dans leur taux de pauvreté (cf. LUSTAT 2017, Conseil-exécutif du canton de Berne 2015). Warner & Gabadinho (2008) se sont servi de ces données pour harmoniser et analyser celles de cinq cantons, mais à l'échelle nationale, il n'existe pour l'heure pas de données fiscales harmonisées suffisamment détaillées pour être utiles. Dès 2020, les données de 11 cantons seront à disposition pour mener de premiers tests d'utilisation.

Diverses enquêtes contenant des microdonnées sur la fortune sont disponibles. C'est le cas par exemple de l'enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE), mais elle ne porte toutefois que sur les personnes de 50 ans et plus. Quant aux données sur la fortune fournies par le Panel suisse des ménages (PSM), elles ne peuvent pas être divisées en éléments de fortune suffisamment détaillés (Ravazzini et al. 2019). Actuellement en Suisse, les seules microdonnées sur l'ensemble de la population vivant en ménage privé qui aient le degré de précision voulu pour réaliser des analyses de la pauvreté proviennent d'un module pilote de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) qui a été mené pour la deuxième fois en 2015.

### A2 Le module SILC sur la fortune 2015

L'enquête SILC, qui se fait chaque année de manière coordonnée dans plus de 30 pays européens, a pour objectif de récolter des données sur la répartition des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. Outre un questionnaire appliqué chaque année, elle comprend des modules thématiques grâce auxquels sont relevées des données supplémentaires. Le module 2015 contenait des questions sur plusieurs types de fortune et un type de dette:

- avoirs de tous les comptes bancaires et postaux (3<sup>e</sup> pilier exclu);
- valeur totale des actions, obligations et fonds de placement;
- valeur totale des objets de valeur tels que bijoux, véhicules, objets d'art ou de collection (biens immobiliers non compris);
- valeur totale des biens immobiliers, des terrains et biens fonciers;
- montant total de toutes les hypothèques;
- avoirs du 3<sup>e</sup> pilier auprès d'une assurance, dans un compte bancaire ou postal.

<sup>9</sup> Le module SILC 2018 permettra de délimiter la valeur du propre logement utilisée comme moyen d'habitation.

<sup>10</sup> Pour ce faire, on a recouru à une approche intégrée, qui prend en considération à la fois le revenu, la consommation et la fortune de la population âgée, sur la base

des données fournies par le module SILC 2011. La fortune n'a toutefois pas été prise en compte dans le calcul des taux de pauvreté. Ces analyses ont été mises à jour en 2018 avec les données du module SILC 2015 (OFS 2018b).

En Suisse, quelque 7500 ménages comptant au total un peu plus de 17 000 personnes ont été interrogés en 2015. Les questions ont été posées à l'échelle du ménage (à part celle sur le 3<sup>e</sup> pilier) et se réfèrent au moment de l'entretien ou à la fin de l'année civile précédente.

Le module sur la fortune de l'enquête SILC présente un grand avantage pour mesurer la pauvreté, puisque les données sur la fortune qui y sont détaillées proviennent de la même base de données que celles qui servent au calcul de la pauvreté en termes de revenu. Toutefois, afin de ne pas surcharger les ménages interrogés, le nombre de questions sur la fortune y est limité. Les données sur la fortune fournies par l'enquête SILC n'offrent par conséquent pas le même degré de précision que celles de l'enquête menée par la Banque centrale européenne, la *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS). Elles ne permettent pas, en particulier, de délimiter la valeur de la propriété à usage propre ni les dettes (à part les dettes hypothécaires)<sup>9</sup>.

Le Bureau Ecoplan a réalisé une évaluation fouillée de la qualité des données du premier module SILC suisse sur la fortune, mené en 2011 (OFS 2014a). Il en est ressorti, après comparaison avec les macrodonnées sur les ménages privés publiées par la Banque nationale suisse (BNS), que l'enquête SILC sous-estimait la fortune. Ce phénomène, fréquent dans les microdonnées sur la fortune (BCE 2016), s'expliquerait notamment par le fait qu'il n'est quasiment pas possible, dans les enquêtes, de relever les valeurs qui se situent tout en haut de l'échelle de la fortune: les ménages très riches étant rares, ils échappent généralement aux enquêtes par échantillon («non-observation»). L'absence de ces valeurs mène à une sous-estimation tant de la valeur totale de la fortune des ménages que des inégalités en matière de répartition de cette fortune. On peut aussi supposer que les estimations des valeurs immobilières sont plutôt prudentes et que les ménages aisés surtout oublient de mentionner certains éléments de fortune («sous-déclaration») ou refusent de le faire («non-réponse»; Ferschli et al. 2018, Vermeulen 2014).

Ces réserves sur la qualité des données ont amené l'OFS à toujours faire preuve d'une grande prudence dans l'exploitation des données sur la fortune, et en particulier à renoncer d'analyser la répartition de la fortune. Les analyses présentées dans l'étude «La pauvreté des personnes âgées» (OFS 2014b) sont les seules informations sur la fortune des ménages qui aient été publiées en se fondant sur l'enquête SILC<sup>10</sup>.

Dans le module 2015, la cohérence avec les macrodonnées semble s'être nettement améliorée (Ravazzini et al. 2019). De nouvelles règles ont été introduites, qui ont amélioré le contrôle de plausibilité. De plus, le modèle d'imputation des valeurs manquantes a été revu, et une évaluation de la qualité des imputations est actuellement en cours<sup>11</sup>. Soulignons enfin que les modules sur la fortune de l'enquête SILC resteront des relevés pilotes tant qu'il n'aura pas été possible de garantir une qualité suffisante des données, et que les analyses de données présentées dans ce document y figurent par conséquent exclusivement pour illustrer notre propos.

<sup>11</sup> Selon la variable de fortune, cela concerne entre 10% et 19% des valeurs.